

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé à la Clessé.

Selon le rythme scolaire adopté par les écoles de vos enfants dans cette période de déconfinement, vos enfants vont être accueillis à partir du 14 mai, et plus tard pour d'autres.

Le service périscolaire accueillera vos enfants s'ils sont inscrits à l'école, et si vous les inscrivez au service périscolaire (via le portail famille, ou via mail enfance@agglo2b.fr).

L'accueil périscolaire ne se déroulera pas dans les locaux habituels, mais nous ne connaissons pas encore le lieu où il sera effectué. Nous vous tiendrons informé.

Les mesures de distanciation physique seront appliquées, ainsi que les gestes barrières.

La consigne de **prise de température** des enfants mérite d'être rappelée, de **même que le lavage des mains**, avant de quitter la maison.

Il ne vous sera pas possible, en tant que parent, de rentrer dans la salle de restauration. Vous devrez attendre l'arrivée d'un animateur à l'extérieur (tout en respectant des distances de sécurité si d'autres parents attendaient également)

Les consignes de lavage de mains seront également appliquées à l'arrivée de votre enfant au périscolaire (matin et soir).

Le port du masque n'étant pas prescrit pour les maternelles et les primaires, il n'est pas rendu obligatoire au périscolaire.

Aussi, il est demandé, d'utiliser le service périscolaire uniquement si vous n'avez pas d'autres moyens pour emmener votre enfant à l'école le matin, ou de le reprendre à l'école à l'issue de la fin du temps scolaire.

Par ailleurs, du 12 mai au 19 mai, **nous vous demandons de fournir le goûter à votre enfant, ainsi qu'une bouteille, ou gourde, d'eau nominative. Si votre enfant souhaitait apporter son petit déjeuner, nous vous remercions de prévoir tout le nécessaire également.**

Pour votre information, **nous allons procéder à l'annulation de l'ensemble des réservations** que vous avez pu effectuer sur le portail famille, pour la période du 11 mai au 3 juillet, **afin que vous puissiez les réaliser en fonction des jours où vos enfants seront scolarisés.**

Concernant l'accueil du mercredi, une ouverture progressive va se mettre en place sur le territoire. **Pour le mercredi 13 mai, seules les enfants des personnels suivants pourront être accueillis à l'accueil de loisirs de la Chapelle Saint Laurent :**

Si dépourvus de solution de garde :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures
- Les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels

Nous vous tiendrons informé ultérieurement pour les mercredis suivants.

Les tarifs et le règlement en vigueur s'appliqueront.

Restant à votre disposition, par mail enfance@agglo2b.fr, ou par téléphone au 05 49 72 02 44, touche 1

Cordialement

Le service enfance